

le CeMaphore

bulletin d'information sur la mobilité



- > La parole à ... Luc Maréchal
- > Nivelles. Du Plan communal de mobilité aux réalisations
- > Voyage d'études. Lyon séduit quarante CeM
- > Matériel didactique. La valise « Tous les chemins mènent à la mobilité » à votre disposition
- > Mobilité douce. L'action « Rendez-vous sur les sentiers » prend de l'ampleur
- > Mobilité en chiffres. Tout sur les Plans communaux de mobilité

> **sommaire**

Luc Maréchal, Inspecteur Général à la Division de l'architecture et de l'urbanisme de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine

Aménagement du territoire et mobilité sont intimement liés. Cette association a été souvent répétée et écrite. Selon les époques, l'une induit l'autre et vice-versa.

Ainsi les années qui précèdent et qui suivent « l'expo 58 » sont celles de la primauté du transport : coût bas de l'énergie, augmentation forte du kilométrage des autoroutes, des voiries communales ou vicinales et de la capacité des infrastructures routières, ... L'aménagement du territoire a suivi vaille que vaille. La dispersion des activités et de l'habitat sur le territoire s'est vue freinée par le zonage des plans de secteur.

Aujourd'hui, nous sommes à un moment crucial où l'évolution est encore à la dispersion, mais où en même temps le contexte (énergétique, budgétaire) devrait fondamentalement changer la donne. Nul ne peut encore en prévoir l'amplitude ni les effets. La seule certitude est la nécessité prégnante d'une rupture.

Les problèmes joints de réchauffement climatique et de hausse du coût de l'énergie rendent de plus en plus fondamentale l'intégration de la mobilité dans les autres politiques. La prise en compte du critère « émission de CO₂ - production de gaz à effet de serre » est une obligation dans toute décision de l'autorité publique.

Le Bureau fédéral du plan écrit : « En termes de changements de comportements, les défis les plus importants dans le domaine du transport sont au niveau de la maîtrise de la demande et du report modal. La maîtrise de la demande peut passer notamment par des changements de l'aménagement du territoire et des comportements qui y sont associés (par exemple l'étalement urbain) ou par des instruments fiscaux ou économiques faisant augmenter significativement le coût du transport. Il s'agit également d'augmenter fortement la part des

transports publics (pour les passagers) ou des transports ferroviaires et fluviaux (pour le fret) dans la consommation de transport, notamment par une amélioration de l'offre en transports publics, tant sur un plan quantitatif (nombre de lignes, fréquences...) que qualitatif (fiabilité, régularité, confort, ...). »¹

L'action sur l'offre de transport est notamment limitée par l'évolution technologique. Le transfert modal est freiné par les disponibilités budgétaires nécessaires pour l'investissement en infrastructures et matériel comme en gestion des transports en commun (bus ou chemin de fer).

La maîtrise de la localisation des activités économiques (industrielles, tertiaires ou commerciales), des équipements de loisirs et de l'habitat devient un enjeu majeur.

En 1999 déjà, le Schéma de développement de l'espace régional (SDER), adopté par le Gouvernement wallon, avait décliné les principes opérationnels : centralité, densification, mixité fonctionnelle et sociale.

Beaucoup a déjà été dit. Il reste à mettre en œuvre régionalement et localement des mesures concrètes. Ce qui signifie notamment : densifier les noyaux d'habitat, réduire certaines zones urbanisables du plan de secteur, mener une réflexion approfondie préalable à la localisation de nouvelles zones urbanisables. Il serait en outre cohérent d'arrêter ou de freiner la construction d'infrastructures routières et investir dans la mobilité douce et le chemin de fer.

L'heure est venue de l'indispensable retour de l'aménagement du territoire, comme régulateur des localisations au service d'un développement global. Vaste défi pour l'action publique et pour les changements de comportements des citoyens.

Contact : Luc MARECHAL
l.marechal@mrw.wallonie.be

¹ D.Gusbin, A. Henry, Éclairage sur des enjeux de la politique énergétique belge confrontée au défi climatique, Working paper 1-07, Bruxelles, Bureau fédéral du plan, p.27.



Du Plan communal de mobilité aux réalisations

La Ville de Nivelles met progressivement en oeuvre une politique de gestion de la mobilité, notamment au travers de son Plan communal de mobilité, document de référence majeur pour le développement de la ville et l'amélioration de la convivialité urbaine. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité par le Conseil communal en janvier 2003. Ce plan prévoit diverses modifications des schémas de circulation et différents aménagements, programmés à court, à moyen et à long termes.

Les premiers projets de la Ville de Nivelles ont concerné la sécurisation des abords des écoles où des zones 30 ont été créées. Afin de renforcer la sécurité, des totems ont été placés aux abords de toutes les écoles. Par ailleurs, d'autres travaux d'aménagements ont été prévus afin de ralentir le trafic et d'améliorer les cheminements piétons. La création de parkings en périphérie est programmée. Dans le cadre du Plan Octopus, la Ville de Nivelles collabore avec une école du centre-ville afin d'analyser les comportements de tous et plus particulièrement les cheminements des enfants vers leur école.

Le centre-ville commerçant fait également l'objet d'un projet de rénovation des voiries : certaines sont déjà terminées, d'autres sont en cours d'aménagement, selon la philosophie de convivialité mêlant modes doux et automobilistes sur un même niveau. La Ville de Nivelles projette également la rénovation de sa Grand-Place. Celle-ci fait actuellement l'objet d'une demande de permis d'urbanisme. L'accent a été mis sur la convivialité et l'option est ainsi de rendre la majorité de l'espace aux piétons et aux modes doux.

La mobilité douce bouge aussi à Nivelles ! Les sens uniques limités (SUL) ont été mis en place et des ranges-vélos ont fleuri dans le centre-ville. La Ville de Nivelles a également acquis deux vélos à l'intention du personnel communal pour ses déplacements entre les différentes implantations : une initiative originale, visant à inciter les fonctionnaires à la pratique quotidienne de ce mode de déplacements.

La mobilité au sein du zoning industriel sud a aussi été analysée dans le cadre du Plan de mobilité des zones d'activités (PMZA). A la suite à cette étude, une nouvelle ligne de bus a été créée, au départ de la gare, spécialement pour les employés du zoning.

Un « groupe circulation » vient de voir le jour. Il est composé de membres des services mobilité et travaux de la commune, de la police locale, de la cellule de prévention et de sécurité, du bourgmestre, de l'échevine de la mobilité et de l'échevin des travaux. Les demandes des citoyens, des gestionnaires de quartiers et des assistants de prévention et de sécurité (APS) sont traitées lors de ces réunions, en concertation avec



les différents partenaires. Des réflexions sur la sécurité routière et sur la mobilité sont régulièrement mises à l'ordre du jour.

En collaboration avec la cellule de prévention et de sécurité, une campagne de sensibilisation contre le stationnement illicite est en cours également. Sont visés : les pressés, les distraits et autres indisciplinés qui se garent sur un emplacement réservé aux personnes handicapées, sur les trottoirs ou sur les passages pour piétons. Ces comportements inciviques peuvent mettre en danger la vie des personnes et plus particulièrement des enfants. Le but est d'inviter les citoyens à réfléchir sur la dangerosité de leur comportement dans l'espace public.

Bref, à Nivelles cela bouge, et nous nous en réjouissons !!! Je souhaite remercier vivement la Région wallonne, et plus particulièrement le réseau des CeM, pour toutes les formations continuées organisées régulièrement, pour les sujets toujours pertinents et bien ciblés traités afin de nous aider à faire face aux différentes situations devant lesquelles nous sommes parfois un peu démunis. D'ores et déjà, que cette année 2008 soit remplie de nouveaux projets mêlant à la fois la mobilité de tous ainsi que la convivialité de chaque espace !

Contact : Valérie HEYVAERT - CeM
Tél. : 067 88 22 73
valerie.heyvaert@nivelles.be
<http://www.nivelles.be>





Aménagement de la rue de la Part-Dieu. Source : ICEDD asbl.

> Voyage d'études

Lyon séduit quarante CeM

Du 17 au 20 octobre dernier a eu lieu le traditionnel voyage d'études annuel des CeM. Une quarantaine de personnes ont ainsi rejoint la cité lyonnaise. Cette destination a rencontré un grand intérêt de la part des participants. Voici un petit résumé des informations reçues et des impressions laissées par les diverses visites.

LE GRAND LYON EN QUELQUES CHIFFRES

Lyon : 450 000 habitants

Villeurbanne : 125 000 habitants

Le Grand Lyon : 1 390 000 habitants

Le Grand Lyon : 57 communes

Les grands objectifs du Plan de déplacements urbains (PDU), approuvé en 1997 et révisé en 2005, portaient sur la promotion d'une autre image de la ville privilégiant la qualité de la vie et une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers d'une part, et sur le développement des transports en commun comme alternative à la voiture d'autre part.

Si nous ne sommes pas en mesure de faire une évaluation précise des résultats atteints après dix années, nous pouvons toutefois témoigner des nombreux efforts consentis et des réalisations mises en œuvre. Difficile de traduire en quelques lignes l'ensemble des mesures prises et des projets développés. Nous allons donc simplement nous arrêter sur quelques points forts de ce voyage.

Le développement du réseau de transport public est une des clés du PDU. Le Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (Sytral) a été créé à l'initiative de la Communauté urbaine de Lyon et du Conseil général du Rhône. Il est chargé de l'organisation et de l'exploitation des transports en commun. L'exposé entendu en son siège a présenté un réseau équipé d'une grande variété de systèmes, retenus chacun en fonction des besoins à satisfaire et se

complétant mutuellement : métro, tramway, trolleybus, autobus, funiculaire, ... Ce réseau est en évolution et en croissance permanentes, avec la création de nouvelles lignes. 73 % des déplacements y sont effectués à l'électricité. En effet, outre son métro et son tramway, Lyon est une ville qui croit au trolleybus, puisqu'elle vient d'en renouveler la flotte et a choisi de desservir bientôt trois lignes « fortes » structurantes, avec ce type de matériel roulant. Ce qui importe en particulier pour rendre le transport en commun attractif et concurrentiel, indique le Sytral, ce sont les sites propres et les priorités aux feux. A cela, il faut ajouter, parmi les différents ingrédients, un grand confort du matériel roulant, un entretien et une propreté irréprochables, sans oublier bien sûr la constitution d'un réseau hiérarchisé et maillé, répondant au mieux à la demande des usagers.

Quant à la voiture, elle n'est pas exclue de la ville, mais la circulation a été organisée de manière à en limiter l'impact grâce à un ensemble de mesures : création de parcs-relais, diminution du nombre de voies et du parking en voirie en centre-ville, boucles de circulation, zones 30, ... Toutefois, pour compenser la perte de places de stationnement en surface, des parcs souterrains ont été construits, prévoyant des tarifications attractives pour les résidents. Certains, comme le parking des Terreaux, sont de véritables bijoux réalisés par des architectes renommés !

Vélo'V : ils sont partout ! Le succès est total, avec actuellement une offre de 4 000 vélos répartis sur 340 stations à Lyon et à Villeurbanne. Nous avons toutefois connu quelques frustrations, lorsque le matin du 20 octobre, nous avons cherché en vain quarante vélos et que nous avons dû nous contenter de quelques unités ... Le système n'est pas parfait à 100 % mais les Lyonnais l'ont adopté, en usent et en abusent. La première demi-heure est gratuite et des tarifs préférentiels sont accordés aux utilisateurs des transports en commun : voilà de quoi favoriser les petits déplacements à vélo. Et encouragés par Vélo'V, certains ont sorti leur propre vélo de leur garage et réinvesti la Ville.

Ce système ne peut fonctionner que dans un contexte favorable : modération de la vitesse, avec la mise en



Aménagement des berges du Rhône. Source : Réseau CeM.

zone 30 et diminution de la présence des véhicules motorisés en centre-ville, et investissements en matière d'infrastructures. 230 km de pistes cyclables sont actuellement disponibles et l'objectif est d'atteindre 380 km d'ici 2010. 2 700 arceaux ont été placés pour le stationnement des vélos. La création d'une piste cyclable protégée de la circulation, rue de la Part-Dieu, en plein centre-ville, est un bel exemple. Séparée de la circulation par une bande plantée, cette voie de 900 mètres permet de circuler à vélo dans les deux sens, en toute sécurité, avec des aménagements de carrefours adaptés.

Difficile de ne pas être admiratif devant l'aménagement des berges du Rhône sur environ 4 kilomètres, si l'on se souvient qu'il y a quelques années, celles-ci étaient essentiellement dédiées au stationnement. Aujourd'hui, après un lifting complet, des espaces permettant d'accueillir diverses activités ont vu le jour : terrains de sports, aires de jeux et de détente, espaces de promenade dédiés aux piétons, aux cyclistes et aux rollers. Ils offrent huit séquences paysagères différentes, proposant ainsi des ambiances variées et permettant des aménagements compatibles avec les crues du fleuve. Le succès est tel qu'aux beaux jours, Lyonnaises et Lyonnais envahissent les lieux, frôlant la surpopulation, et que la Ville étudie la possibilité d'aménager les berges de la Saône cette fois, pour augmenter la surface et satisfaire davantage de riverains avec cette sorte de parc urbain. Quant aux places de stationnement disparues ? La compensation est telle que, semble-t-il, personne ne s'en plaint.

Le programme du voyage a également conduit les CeM dans le quartier de Perrache. Situé dans le prolongement de l'hypercentre, au sud de la presqu'île, celui-ci était jusqu'il y a peu un chancre industriel. Il fait aujourd'hui l'objet d'une mutation complète. Baptisé « Lyon-confluence », ce grand chantier de 150 ha prépare l'arrivée de 4 000 logements, d'activités tertiaires, de détente et de loisirs, le tout desservi par une offre multiple de modes de déplacement. A terme, il vise l'accueil de 20 000 nouveaux habitants et de 22 000 emplois. Il permettra de doubler la superficie de l'hypercentre. Cet important projet urbain, qui de



Lyon confluence
Plan de situation.
Source : In Média res + Trafik.

la conception à la finalisation s'étalera sur une trentaine d'années, montre aussi une grande importance accordée aux espaces publics et aux aménagements paysagers. Ceux-ci sont abordés et traités comme une composante à part entière de l'opération, tirant parti à la fois de l'eau et des reliefs des collines voisines, avec une volonté d'établir une continuité urbaine avec le quartier qu'il jouxte. Globalement, et en particulier dans les bâtiments, l'accent est mis sur le développement durable : mixité, concertation, exigence de qualité environnementale répondant au label HQE (Haute qualité environnementale), ...

Qualité : c'est un des mots-clés qui caractérise les projets : que ce soit au niveau des aménagements d'espaces publics, de la construction des parkings en ouvrage, du design et de la propreté des transports collectifs et de leurs équipements. Vision et volontarisme sont deux autres points forts à épinglez.

Pour en savoir plus :

- <http://www.legrandlyon.fr>
- <http://www.sytral.fr>
- <http://www.velov.grandlyon.com>
- <http://www.laconfluence.fr>
- <http://www.lyon-confluence.fr>



> Outil pédagogique

La valise « Tous les chemins mènent à la mobilité » à votre disposition

Une animation, un cours sur le thème de la mobilité en vue ? La valise « Tous les chemins mènent à la mobilité » peut vous y aider. Il s'agit d'un petit trolley contenant une trentaine d'outils sur ce thème : guides, livres jeunesse, brochures, cd-roms, jeu, cassette vidéo et affichettes. Elle est particulièrement destinée aux enfants du primaire, mais certains outils peuvent convenir aux étudiants du secondaire et même aux adultes.

Les outils sont répartis en 4 thèmes : pollution (air, climat, bruit) ; sécurité routière et citoyenneté ; énergie, sport/santé et moyens de transport ; milieu urbain/rural, nature et paysages. La valise contient en outre un guide qui propose une sensibilisation sur chaque thème, une fiche descriptive de chaque outil et des pistes d'informations complémentaires pour en savoir plus. Elle est le fruit d'une collaboration avec le réseau Idée et Green Belgium (NMe-Link).

Elle fournit ainsi une mine d'idées d'animations pour les enseignants, les communes, les animateurs divers et les délégués de la Ligue des Familles. Elle peut être exploitée à différentes occasions : journées autour de la mobilité, cours et ateliers sur un des thèmes de la valise, ...

Intéressé ? Contactez la cellule mobilité de la Ligue des Familles, la valise vous sera prêtée gratuitement pour une durée d'un mois, moyennant une caution. Les valises sont également disponibles dans les secrétariats régionaux de la ligue. Une séance d'information à l'usage de la valise peut être organisée sur demande.

Contact : Geneviève MATTEZ
Cellule mobilité de la Ligue des Familles
Tel : 02 507 72 57 ou 02 507 72 07
mobilit@liguedesfamilles.be



Réhabilitation d'un sentier par des riverains. Source : ICEDD.asbl

> Mobilité douce

L'action « Rendez-vous sur les sentiers » prend de l'ampleur !

Le week-end des 27 et 28 octobre a eu lieu la deuxième édition de l'action « Rendez-vous sur les sentiers », initiée et organisée par Inter-Environnement Wallonie (IEW) : fédération des associations de défense de l'environnement. Ce week-end, point d'orgue de l'opération : cinquante activités de sauvegarde de nos chemins et sentiers ont été menées (vingt lors de la première édition en 2006). Elles consistent principalement en des réhabilitations et ont été préparées et organisées par des groupes d'habitants, les « groupes sentiers » de PCDN, des syndicats d'initiatives, ...

Grâce à un subside du Ministre wallon des Transports, ceux-ci ont pu être encadrés et soutenus par IEW qui a notamment mis à leur disposition un guide détaillé et des outils de promotion et de communication pour l'action. De plus, cette année, un concours destiné à pérenniser les plus belles réhabilitations a été organisé. Les cinq groupes lauréats ont ainsi reçu le matériel nécessaire à la signalisation ou au balisage des voies réhabilitées.

Il s'agit d'un bel exemple d'implication citoyenne. En effet, ces projets ont tous été menés en accord avec les communes. Certaines y ont apporté une aide très concrète : participation d'ouvriers communaux, échevins et bourgmestre au travail sur le terrain, collecte des déchets ramassés, diffusion de l'invitation à l'action, ... Le succès croissant de cette opération démontre très clairement le regain d'intérêt des habitants et de leur commune pour nos petites voies publiques. Il offre un cadre pour les citoyens soucieux de l'environnement, de leur qualité de vie et prêts à s'impliquer. Il permet aux communes de rencontrer des habitants motivés et d'établir une relation constructive qui, gageons-le, permettra de redéployer un réseau de petites voies publiques pour les usagers doux !

Contact : Sylviane GILMONT
Inter-Environnement Wallonie
Tél. : 081 25 52 80
s.gilmont@iewonline.be
http://www.iewonline.be



Valise pédagogique. Source : IBSF.

Tout sur les plans communaux de mobilité

Dans le Cemaphore 64, nous abordions la problématique du suivi de la mise en œuvre des PCM et de leur évaluation, le tout accompagné d'une carte de synthèse présentant les communes disposant d'un PCM ou dont l'étude du PCM va démarrer prochainement.

Grande fut la surprise de plusieurs CeM en constatant que le PCM de leur commune avait été rayé de la carte ! Une erreur de manipulation lors du transfert de fichiers a effectivement provoqué un raz de marée sur la province de Namur, auquel seules trois communes ont survécu ! Nous sommes à la fois désolés de ne pas avoir repéré l'erreur avant l'impression, mais aussi rassurés de constater que les CeM sont toujours des lecteurs assidus du Cemaphore !

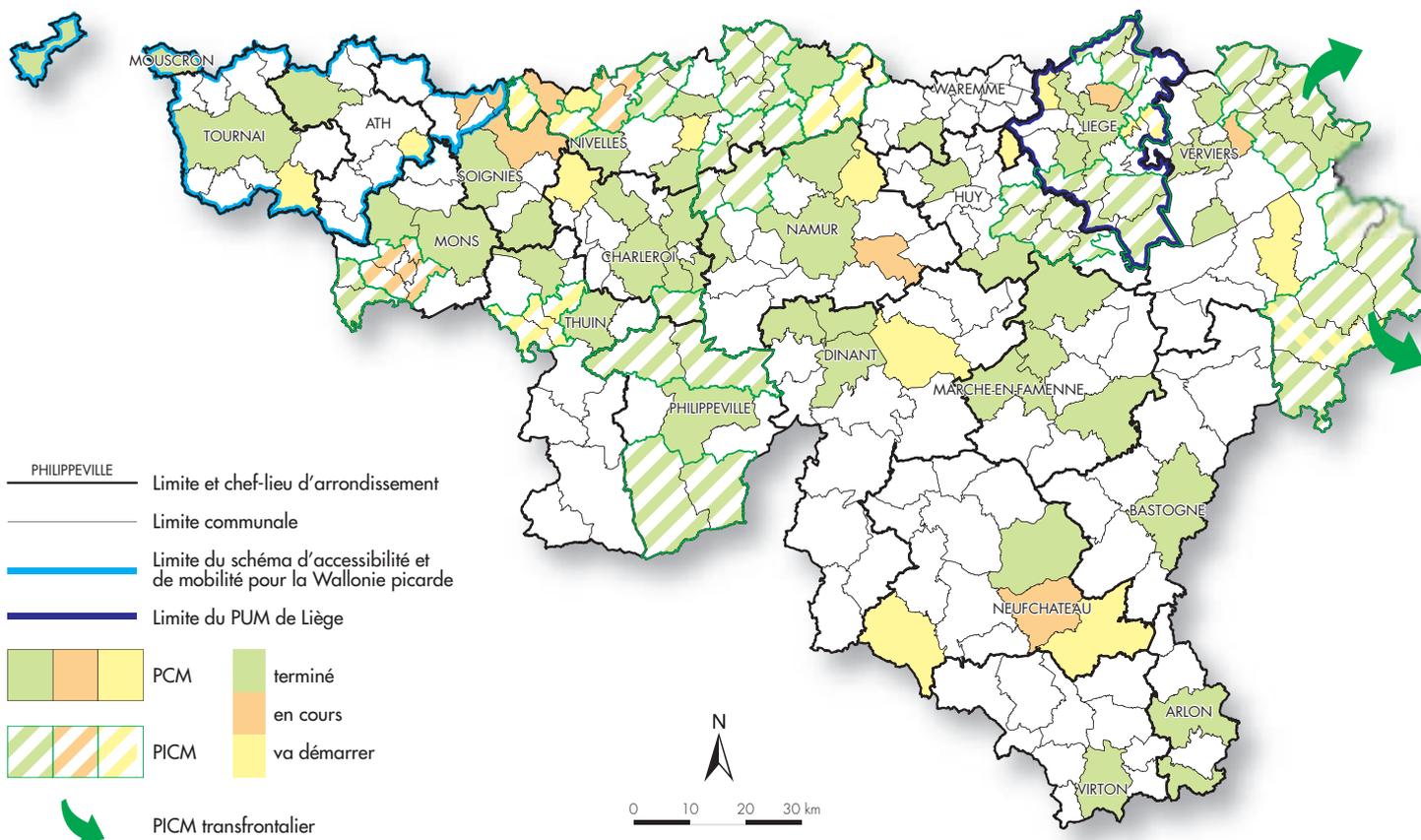
A l'heure où une vingtaine de communes supplémentaires vont se lancer dans cette démarche, voici donc la carte exacte, avec quelques informations complémentaires par rapport à la première, l'occasion également de dresser un petit bilan en chiffres.

A ces PCM ou PICM, il faut bien sûr ajouter le Plan urbain de mobilité (PUM) de Liège qui regroupe 24 communes et dont l'étude va démarrer dès cette année, nous reviendrons sur ce projet dans un prochain numéro.

Nombre de communes en Région wallonne	262
Nombre de communes disposant d'un PCM terminé	88
Nombre de communes dont le PCM terminé s'inscrit dans un PICM	43
Nombre de communes dont le PCM est en cours	14
Nombre de communes dont le PCM est en cours et s'inscrit dans un PICM	7
Nombre de communes dont l'étude du PCM va démarrer prochainement (2007-2008)	25
Nombre de communes dont le PCM va démarrer prochainement et s'inscrit dans un PICM	13
Communes dont la population est supérieure à 50 000 habitants et concernées par un PCM terminé, en cours ou qui va démarrer	9
Communes dont la population se situe entre 50 000 et 20 000 habitants et concernées par un PCM terminé, en cours ou qui va démarrer	21
Communes dont la population se situe entre 20 000 et 10 000 habitants et concernées par un PCM terminé, en cours ou qui va démarrer	40
Population totale concernée par un PCM terminé, en cours ou qui va démarrer	2 341 564
Part de la population wallonne concernée par un PCM terminé, en cours ou qui va démarrer	68,6 %

Pour en savoir plus :

<http://mobilite.wallonie.be>: carte, liste, suivi et rapports de PCM.



> Conseils de lecture

Voici la liste des dossiers documentaires réalisés en 2007.

Les systèmes de transport collectif structurants :

- Le Bus à Haut Niveau de Service ou Bus Rapid Transit
- Le tramway
- Le trolleybus (sur rail et sur pneu)
- Le tram-train

La mobilité et l'environnement :

- Pollution de l'air
- Le bruit
- Les bus propres
- Les biocarburants : mise à jour

La mobilité dans les villes européennes :

- Barcelone
- Rennes
- Paris
- Strasbourg
- Toulouse
- Fribourg, ...

Une copie de ces dossiers peut vous être adressée sur demande. Il est également possible de réaliser un dossier selon vos besoins, n'hésitez pas à faire appel à nous !

Infos : Brigitte ERNON - Gestionnaire
Centre de documentation et de diffusion en mobilité
Tél. : 081 77 31 32
Courriel : centre-doc-mobilite@met.wallonie.be
Site : <http://documentation.mobilite.wallonie.be>

> Humour



Source : Benjamin Bolle.

Parking compact à New-York - Mais comment font-ils donc pour y entrer et en sortir ?

> L'Agenda

Du réseau

- Mai 2008, démarrage d'un cycle de formation de base des CeM.

Infos : Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32,
bernon@met.wallonie.be
Bernadette Gany, tél. : 081 77 30 99,
bgany@met.wallonie.be

Hors réseau

À l'étranger

- Formations des Ponts et Chaussées
Du 10 au 12 mars 2008, « Du conseil en mobilité à la mise en œuvre des PDE »,
Du 19 au 21 mars 2008, « Les PDU : de l'évaluation à la révision »,
Les 22 et 23 mai 2008, « Les modes alternatifs à la voiture individuelle : le covoiturage et l'autopartage »,
Les 29 et 30 mai 2008, « Choisir un système de transport en commun en site propre et le mettre en œuvre »,
Du 10 au 12 juin 2008, « Concevoir et réaliser un espace public : du projet à la réalisation des rues et des places »,
à Paris (France)

Infos : Ponts Formation Edition
<http://pfe.enpc.fr>

Contact :

Réseau des Conseillers en mobilité (CeM)

Bernadette Gany, coordinatrice, tél. : 081 77 30 99

Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32

Céline Fecci, tél. : 081 77 31 34

Barbara Schwan, tél. : 081 77 31 21

Fax : 081 77 38 22

MET-D311 - Direction des Etudes et de la Programmation

Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur

reseau-cem@met.wallonie.be

<http://cem.mobilite.wallonie.be>



RÉGION WALLONNE

